LE CESE A VOTÉ SON AVIS "POUR UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SPECTACLE VIVANT: L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE TOUT AU LONG DE LA VIE

Sous-titre
Le 24.09.2013
Date
Publié le 24/09/2013
Description

Par-delà l'enjeu purement artistique et culturel, la pratique artistique participe à la construction de l'individu et à son intégration dans la vie de la cité. Elle assure son épanouissement personnel, la découverte de la solidarité, l'écoute de l'autre ainsi que l'apprentissage de la rigueur. Donner une place importante à l'éducation artistique et culturelle participe d'un ambitieux projet de société. Force est pourtant de constater que les inégalités d'accès à l'art et à la culture sont encore criantes dans notre pays. Une généralisation de l'éducation artistique et culturelle doit s'opérer à travers des pratiques artistiques dès le plus jeune âge, poursuivies tout au long de la vie dans les différents lieux de séjour et de travail. Des défis importants sont à relever : la nécessaire complémentarité des acteurs de l'éducation artistique et culturelle, la reconnaissance du rôle des artistes dans la transmission, la formation initiale et continue de tous les intervenants. Convaincu que l'accès à la culture et à la pratique artistique est un gage de confiance pour chacun et de richesses pour notre pays, autant qu'un facteur de mixité sociale dès lors qu'il permet la reconnaissance de la diversité des cultures, le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) s'est autosaisi en septembre 2012 pour imaginer les moyens de mener une politique de développement de l'éducation artistique tout au long de la vie, particulièrement dans le domaine du spectacle vivant : danse, musique et théâtre. L'avis a été rapporté par Claire Gibault (Groupe des personnalités qualifiées) au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication présidée par Philippe Da Costa. Il formule quatre préconisations majeures : développer l'éducation artistique et culturelle par la pratique artistique tout au long de la vie, pour tous et sur tous les territoires, développer la complémentarité entre les acteurs, dynamiser l'éducation populaire comme outil de transformation des territoires et de la société, et former les intervenants : enseignants, artistes, amateurs. Cet avis a été voté en assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental, le 24 septembre 2013 avec 173 votants : 168 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.

Fichier joint
Télécharger
© - copyright CESE - Mai 2024